

# COMPTE RENDU DU CONSEIL DU MERCREDI 20 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 mars, à 19 heures 00,  
Le Conseil municipal de la Commune d'Azat-Chatenet, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur QUINQUE Jean-Bernard, Le Maire.

**Date d’Affichage de la convocation : 13 mars 2024**

**Présents :**

MM. QUINQUE Jean-Bernard, PARICAUD Alain, PETIOT Bruno, DUBOIS Didier, POULAIN Tony, DEROUAULT Bertrand, LACOUQUE Jean-Philippe, BRACONNE Jacky, HIVERT Éric

MMES DALLIER Christiane et DURAND Christiane,

**Absents : LACOUQUE Jean-Philippe et Jacky BRACONNE**

**Secrétaire de séance : Christiane DALLIER**, elle sera chargée de remplir le Procès-verbal de la séance

**Début de la Séance à 19 h 10**

**Monsieur Jean-Bernard QUINQUE :**

- Fait l'appel des conseillers élus
- Vérifie que le Quorum est atteint
- Lecture et approbation du **Compte rendu de la réunion du 13 décembre 2023**

**Signature du registre de signature des délibérations du 13 décembre 2023**

Monsieur le Maire ouvre la séance avec le premier point inscrit sur la convocation :

- **Objet : Vote du compte administratif du budget principal 2023**

**Hors la présence de Monsieur le Maire.**

Le Conseil municipal,

Réuni sous la présidence de M. PETIOT Bruno, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur QUINQUE Jean-Bernard, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

**Fonctionnement :**

**Dépenses : 94 576.66 €**

**Recettes : 133 962.25 €**

**Résultat : Excédent de 39 385.59 €**

**Investissement :**

**Dépenses : 133 965.95 €**

**Recettes : 36 650.16 €**

**Résultat : Déficit de 97 315.79 €**

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au

report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

### **Dépenses investissement**

203/20 Études	2 116.80 €
21751/21 Réseaux de voirie	668.15 €
Total des dépenses engagées =	<b>2 784.95 €</b>

### **Recettes investissement**

13461/13 DETR (enfouissement des réseaux)	10 764.18 €
13461/13 DETR (travaux bâtiment public)	43 170.10 €
13462/13 DSIL (travaux bâtiment public)	25 902.06 €
1346 /13 Subvention du SDEC :	1 069.10 €
Total des recettes notifiées =	<b>80 905.44 €</b>

**Delta des Restes à réaliser : + 78 120.49 €**

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

### **Fonctionnement :**

**Dépenses : 94 576.66 €**

**Recettes : 133 962.25 €**

**Résultat : Excédent de 39 385.59 €**

### **Investissement :**

**Dépenses : 133 965.95 €**

**Recettes : 36 650.16 €**

**Résultat : Déficit de 97 315.79 €**

### **Avec des restes à réaliser en section d'investissement soit :**

#### **Dépenses investissement**

203/20 Études	2 116.80 €
21751/21 Réseaux de voirie	668.15 €
Total des dépenses engagées =	<b>2 784.95 €</b>

#### **Recettes investissement**

13461/13 DETR (enfouissement des réseaux)	10 764.18 €
13461/13 DETR (travaux bâtiment public)	43 170.10 €
13462/13 DSIL (travaux bâtiment public)	25 902.06 €
1346 /13 Subvention du SDEC :	1 069.10 €
Total des recettes notifiées =	<b>80 905.44 €</b>

**Delta des Restes à réaliser : + 78 120.49 €**

## **Nombre de voix : 8**

Pour : 8 voix

Monsieur le Maire revient dans la salle du conseil et enchaîne sur le point suivant :

- **Objet : Vote du compte de gestion du budget principal 2023**

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2023** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2023**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2023**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures sur l'exercice **2023**.

### **Considérant que toutes les opérations sont régulières.**

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2023 au 31 décembre 2023**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2023** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et se présente comme ceci :**

### **Dépenses investissement**

203/20 Études	2 116.80 €
21751/21 Réseaux de voirie	668.15 €
Total des dépenses engagées =	<b>2 784.95 €</b>

### **Recettes investissement**

13461/13 DETR (enfouissement des réseaux)	10 764.18 €
13461/13 DETR (travaux bâtiment public)	43 170.10 €
13462/13 DSIL (travaux bâtiment public)	25 902.06 €
1346 /13 Subvention du SDEC :	1 069.10 €
Total des recettes notifiées =	<b>80 905.44 €</b>

**Delta des Restes à réaliser : + 78 120.49 €**

- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

**Fonctionnement :**

**Dépenses : 94 576.66 €**

**Recettes : 133 962.25 €**

**Résultat : Excédent de 39 385.59 €**

**Investissement :**

**Dépenses : 133 965.95 €**

**Recettes : 36 650.16 €**

**Résultat : Déficit de 97 315.79 €**

**Avec des restes à réaliser en section d'investissement soit :**

**Dépenses investissement**

203/20 Études	2 116.80 €
21751/21 Réseaux de voirie	668.15 €
Total des dépenses engagées =	<b>2 784.95 €</b>

**Recettes investissement**

13461/13 DETR (enfouissement des réseaux)	10 764.18 €
13461/13 DETR (travaux bâtiment public)	43 170.10 €
13462/13 DSIL (travaux bâtiment public)	25 902.06 €
1346 /13 Subvention du SDEC :	1 069.10 €

Total des recettes notifiées = **80 905.44 €**

**Delta des Restes à réaliser : + 78 120.49 €**

**Nombre de voix : 9**

Pour : 9 voix

Monsieur le Maire passe au point suivant :

- **Objet : Vote de l'affectation de résultat du budget principal**

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice **2023**,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice **2023** sur le budget principal **2024**,

**Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 120 812.42 € (ligne R002)**

**Constatant que le compte administratif présente un déficit d'investissement de 23 312.64 € (ligne R001)**

**Constatant un besoin de financement au compte 1068 de 33 312.64 €**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- Reste un excédent de fonctionnement à reporter au budget primitif **2024** (ligne 002)

**R002 = 120 812.42 €**

- Reste un excédent d'investissement à reporter au budget primitif **2024** (ligne 002)

**D 001 = 23 312.64 €**

**et un besoin de financement au compte 1068 de 33 312.64 €**

**Nombre de voix : 9**

Pour : 9 voix

Monsieur le Maire passe au point suivant :

- Objet : **Vote des subventions 2024**

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité décide d'accorder les subventions suivantes :

Nom de l'association	Lieu	Montant 2024
<b>GVA</b>	Mourrioux	20.00 €
<b>AMICOLE</b>	Montaigut	30.00 €
<b>Amicale des Sapeurs-Pompiers</b>	Le Grand Bourg	150.00 €
<b>Fondation du patrimoine</b>	Limoges	100.00 €
<b>Jeunes Sapeurs-Pompiers</b>	Le Grand Bourg	100.00 €
<b>Jeunes Agriculteurs</b>	Bénévent l'Abbaye	20.00 €
<b>Solidarité Paysans</b>	Limoges	30.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>500.00 €</b>

**Nombre de voix : 9**

Pour : 9 voix

Monsieur le Maire passe au point suivant avant de passer au vote du budget 2024 :

- Objet : **Achat d'un bien immobilier sur la commune d'Azat-Châtenet**

Monsieur le Maire présente un projet d'achat immobilier dans le bourg d'Azat-Châtenet. Cela concerne 2 granges, une maison le long de la départementale D 61 et un morceau de terrain derrière la maison

Les parcelles concernées et appartenant à Madame PEYROT Hélène sont :

- AH 0053 pour 17 m<sup>2</sup>, (morceau de terrain) située rue Principale
- AH 0055 pour 787 m<sup>2</sup> (grange et terrain attenant), située Place du Travail
- AH 0076 pour 363 m<sup>2</sup> (maison et terrain) située rue Principale
- AH 0083 85 m<sup>2</sup> (Grange) située Place du Travail

Avec l'appui de ces plans, monsieur le Maire explique son projet d'aménagement.

Une proposition de vente pour l'ensemble de ces parcelles par Madame PEYROT est faite pour un montant de 16 000.00 € net vendeur

Après s'être concerté, le Conseil Municipal, **refuse** d'acheter les parcelles suivantes :

- AH 0053 pour 17 m<sup>2</sup>, (morceau de terrain)

- AH 0055 pour 787 m<sup>2</sup> (grange et terrain attenant),
- AH 0076 pour 363 m<sup>2</sup> (maison et terrain)
- AH 0083 85 m<sup>2</sup> (Grange)

à Madame PEYROT Hélène pour la somme de 16 000.00 € (seize milles euros).

- Précise que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur soit la commune d'Azat-Châtenet.
- Charge Monsieur le Maire, Jean Bernard QUINQUE ou son représentant, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la régularisation de l'acte de vente.
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les actes liés à cet achat

### **Nombre de voix : 9**

Pour : 1 voix

Contre : 5 voix

Abstention : 3 voix

Monsieur le Maire passe au prochain inscrit sur la convocation :

### • **Objet : Délibération sur le vote des taux de fiscalité 2024**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel, le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, ont été de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de ne procéder à aucun changement et présente l'état 1259 et se traduit comme ceci :

Taxe foncière (bâti) avec une base d'imposition prévisionnelle 2024 de 89 200 avec un taux de 40.20 %

Taxe foncière (non bâti) avec une base d'imposition prévisionnelle 2024 de 19 400 avec un taux de 50.98%

Taxe d'habitation avec une base d'imposition prévisionnelle 2024 de 44 200 avec un taux de 8.53%

Pour un produit attendu des taxes à taux voté de 49 518 €

Des ressources fiscales liées aux pylônes de : 36 890 €

Un coefficient correcteur de – 13 826 € et des allocations compensatrices de 1 274 €

**Soit un total de ressources prévisionnelles au titre de la fiscalité directe locale 2024 de 73 856€**

**Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE à l'unanimité** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation : 8.53 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.20 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.98 %

#### **CHARGE Monsieur le Maire**

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

#### **Nombre de voix : 9**

Pour : 9 voix

Monsieur le Maire passe au dernier point inscrit à l'ordre du jour :

- **Objet : Vote du budget principal 2024**

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle sont organisées par la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions complétées notamment par la loi d'orientation du 6 février 1992 dite « A.T.R. relative à l'administration Territoriale de la République, le tout codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Lors de la séance du **13 décembre 2023**, le Conseil Municipal a débattu et adopté les orientations budgétaires pour l'exercice 2024.

À partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet du budget primitif pour l'exercice 2024 soumis à l'adoption. La note de présentation ci-jointe, expose de manière plus détaillée, les grandes orientations de ce budget.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- ✓ Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,
- ✓ Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes des Collectivités, des départements et des régions,
- ✓ Vu l'instruction budgétaire M14,
- ✓ Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale, Ressources Humaines » réunie **le 21/12/2022**
- ✓ Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal en date du 13/12/2023 à 19h00.
- ✓ Considérant le projet du Budget primitif pour l'exercice 2024 soumis au vote par chapitre et par nature, avec une présentation fonctionnelle.

**Après en avoir délibéré,**

Adopte le Budget Primitif 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci -dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et recettes

**Section de fonctionnement :**

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CHAPITRE</b>	<b>Montant inscrit au BP 2024</b>
011 : Charges générales	95 050.00 €
012 : Charges de personnel	60 653.00 €
023 : Virement section d'investissement	18 000.00 €
65 Autres charges de gestion	82 380.12 €
66 Charges financières	2 500.00 €
67 Charges exceptionnelles	1 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>259 583.12 €</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT CHAPITRE</b>	<b>Montant inscrit au BP 2024</b>
002 : Excédent antérieur reporté	120 812.42 €
013 : Atténuations des charges	1 100.00 €
70 : Produits des services	720.00 €
73 : Impôts et Taxes	93 243.70 €
74 Dotations et participations	41 554.00 €
75 Autres produits de gestion	1 650.00 €
76 Produits financiers	3.00 €
77 Produits exceptionnels	500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>259 583.12 €</b>

**Section investissement :**

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT CHAPITRE</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Montant proposé au BP 2024</b>	<b>BP TOTAL</b>
001 : Déficit antérieur reporté		23 312.64 €	23 312.64 €
16 : Emprunts		6 300.00 €	6 300.00 €
20 : Immobilisation incorporelles	2 116.80 €	3 000.00 €	5 116.80 €
21 : Immobilisations corporelles	668.15 €	93 118.55 €	93 786.70 €
23 Immobilisations en cours		43 000.00 €	43 000.00 €



<b>TOTAL</b>	<b>2 784.95 €</b>	<b>168 731.19 €</b>	<b>171 516.14 €</b>
--------------	-------------------	---------------------	---------------------

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT CHAPITRE</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Montant proposé au BP 2024</b>	<b>BP TOTAL</b>
13 : Subvention d'investissement	80 905.44 €	13 525.00 €	94 430.44 €
10 : Dotations, fonds de réserves		20 473.06 €	20 473.06 €
1068 : Excédents de fonctionnement		33 312.64 €	33 312.64 €
16 : Dettes assimilées		300.00 e	300.00 e
021 Virement section fonctionnement		18 000.00 €	18 000.00 €
024 Produits de cessions		5 000.00 €	5 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>80 905.44 €</b>	<b>90 610.70 €</b>	<b>171 516.14 €</b>

Soit un équilibre entre :

-section de fonctionnement : dépenses et recettes **259 583.12 €**

-section d'investissement : dépenses et recettes **171 516.14 €**

### **Nombre de voix : 9**

Pour : 9 voix

Monsieur le Maire enchaîne sur les questions diverses :

## **QUESTIONS ET DIVERS**

### **Tour de table**

Monsieur le Maire précise au Conseil que le cimetière a été nettoyé par l'Adjoint Technique

Suite au nouvel adressage de la commune, les nouveaux noms de rue n'ont pas été mis en place et cela crée un problème lors de la distribution du courrier.

C'est pourquoi, Bruno PETIOT, 1<sup>er</sup> Adjoint, demande que des conseillers ainsi que l'Adjoint Technique fassent le recensement du nombre de panneaux pour l'indication des rues.

Ensuite Madame la secrétaire prendra rendez-vous avec le commercial pour lui demander un devis.

Tony POULAIN informe l'Assemblée que la déchèterie verte à Érenas est encombrée. Et que son accès devient de plus en plus difficile. Monsieur le Maire propose que l'Adjoint technique aille repousser les déchets verts.

Concernant la commande de Point à temps, il est proposé de reporter la livraison en attendant la fin du débardage de bois dans les différents lieux.

Le tour de table se termine sur la demande de peindre les grilles du Monument aux Morts.

### **Point sur le personnel communal**

Monsieur Christophe BONTEMPS était en vacances du 4 mars 2024 au 17 mars 2024 inclus.

## **Lecture du rapport annuel d'Évolis 23**

Monsieur le Maire fait lecture du rapport annuel d'Évolis 23

## **Fermeture du réseau cuivre**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune d'Azat-Châtenet a été sélectionné dans le troisième lot de la fermeture du réseau cuivre suite à la phase de partage qui s'est déroulée jusqu'au 15 septembre 2023.

Il précise que cette fermeture se déroulera en deux temps :

- La fermeture commerciale des offres sur le réseau cuivre le 31 janvier 2026 – Plus aucune prestation d'accès à la boucle locale cuivre d'Orange ne sera commercialisée. Concrètement, cela signifie qu'à partir de cette date il ne sera plus possible de souscrire à une offre sur réseau cuivre.
- La fermeture technique des offres sur réseau cuivre le 31 janvier 2027 : toutes prestations d'accès à la boucle locale cuivre d'Orange devront avoir été résiliées par chaque opérateur. Les usagers, particuliers comme professionnels, devront migrer vers le réseau de fibre optique, ou selon les cas, vers une solution alternative, afin de conserver l'usage de leurs services.

Monsieur le Maire précise également que l'ensemble des fournisseurs d'accès Internet associés au projet prendra contact directement avec nos administrés (particuliers ou professionnels) pour les accompagner dans la migration de leur offre sur cuivre vers une offre de substitution.

Monsieur le Maire propose de commencer à en informer les administrés via un flyer qui sera distribué dans les boîtes aux lettres.

## **Divers**

Monsieur le Maire remercie l'assemblée

Fin de séance : 22 h 30